

INFO PRESSE : LA GRÈVE TOUCHE AUSSI LES TRANSPORTS AÉRIENS



Un appel à la grève a été lancé dans le transport ferroviaire pour le 22 mars 2018 ... Mais n'oublions pas que les transports aériens sont touchés eux aussi ! Après Air France, Hop! et la Direction générale de l'Aviation civile (DGAC) rejoignent les rangs des grévistes, de quoi faire trembler les usagers.

QUE FAIRE EN CAS D'ANNULATION DE MON VOL ?

En cas de grève, Flightright rappelle que vous pouvez vous faire rembourser dans la mesure où vous entrez dans les critères d'indemnisation ([vérifier ici si je répons aux critères](#)).

Vos droits en cas de grève

À l'aéroport



Transport de remplacement

La compagnie aérienne doit vous proposer un moyen de transport alternatif. Pour les vols nationaux, un trajet en train ou bus peut être prévu. Lors d'une grève, il est possible de modifier sa réservation gratuitement, ou d'annuler son billet.



Boissons et collations

La compagnie aérienne doit fournir des boissons et collations dès que le retard entraîné par la grève est supérieur à 2h pour les vols court-courriers (< 1500 km), à 3h pour les vols européens et moyen-courriers (entre 1500 et 3500 km) et à 4h pour les vols long-courriers (> 3500km).



Hébergement

Lorsqu'un vol est reporté au lendemain, la compagnie aérienne doit organiser un hébergement des passagers à l'hôtel, ainsi que le transport aller-retour pour s'y rendre.



Messages

La compagnie aérienne doit offrir aux passagers la possibilité d'effectuer 2 appels téléphoniques ou d'envoyer gratuitement 2 fax ou 2 emails, afin de prévenir les amis et la famille.

LE SAVIEZ-VOUS ?

56% des français se sentent mal informés et plus d'1 sur 2 entreprennent désormais des démarches en cas de problèmes afin d'être indemnisés.

Une récente enquête Flightright/Odoxa (février 2018 - enquête réalisée auprès d'un échantillon de 1064 Français de 18 ans et plus ayant pris l'avion ces 5 dernières années, interrogés par internet) montre que 77% des passagers aériens ont déjà rencontré des problèmes lors d'un voyage en avion ces 5 dernières années, et 1 voyageur sur 5 a dû affronter une grève ou une annulation de vol. Aujourd'hui ce sont 54% des Français qui entament des démarches de remboursement. Seul 1 cas sur 2 obtient gain de cause et des dédommagements. Rappelons que chez Flightright, 99% des cas menés aux tribunaux sont remportés avec succès et que depuis 2010, l'entreprise a obtenu pour ses clients plus de 150M€ d'indemnisations.

À PROPOS DE FLIGHTRIGHT

Leader européen en matière de services dédiés aux droits des passagers aériens, Flightright propose une technologie juridique de pointe permettant aux voyageurs victimes de vols retardés, annulés ou surbookés de vérifier leur éligibilité à une indemnisation selon le Règlement européen. Son réseau international d'experts accomplit les démarches nécessaires pour réclamer et obtenir l'indemnisation due, allant de 250 à 600€ par passager. Flightright, cofondée par l'avocat Philipp Kadelbach en 2010, emploie aujourd'hui une équipe internationale de 120 personnes et a obtenu, à date, plus de 150 M€ en indemnisations pour ses clients. Flightright est également l'un des membres fondateurs de l'Association of Passenger Rights Advocates (APRA), créée en 2017 par les principaux portails de défense des droits des voyageurs. Cet organisme veille aux droits des passagers aériens dans toute l'Europe.